

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil Vingt Deux le Vingt Six Septembre à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 19 Septembre 2022**

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Françoise GUYONVARCH, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Christelle LE GOHLISSE,

Messieurs Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Thierry LE TOUZO (arrivée à 18H10 au bord. n°4), David HELLEGOUARCH, Sylvain OLIVO, Eric LE RUYET,

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

**Mesdames Laurence LE BOUILLE, Francette CHAULOUX
Messieurs Christophe BENOIT, Stéphane PIGACHE, Davy CATHERINE**

Absents excusés : Sandrine LEFEUVRE, Philippe NOGUÉS,

Madame Betty BARGUIL a été élu secrétaire de séance

2 - FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE 3/2022 – BUDGET VILLE

Conformément aux dispositions des articles L 2311-1 et L 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération du 28 mars 2022 adoptant le Budget Primitif 2022 de la Ville,

Vu l'avis de la commission mixte Finances/Enfance Jeunesse du 13 septembre 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des réajustements de crédits en section de fonctionnement concernant des créances à admettre en non-valeur et des remboursements de réparation générés lors de sinistres

Il est proposé, la décision modificative n°3/2022 telle que présentée ci-dessous

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-617-020 : Etudes et recherches	3 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-01 : Créances éteintes	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	7 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 450,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Armelle NICOLAS

